

# la lettre du Maire

#### Edito de Pascal LELIÈVRE

Avec le Conseil municipal nous avons mis en place un dispositif de participation citoyenne dans le but de renforcer la sécurité des habitants de notre village au quotidien, et le tissu des relations entre les habitants, afin d'être attentif à son prochain et prendre soin des autres. Il y a 15 candidats référents retenus qui viennent en aide aux forces de l'ordre, en relevant les faits qui semblent inhabituels et les font remonter à la gendarmerie. C'est un engagement citoyen. Ils sont les yeux et les oreilles de nos gendarmes. Le monde rural n'est pas épargné par la délinquance. Merci à tous ceux qui se sont portés volontaires, je savais que je pouvais compter sur l'engagement des solesmiens.

Je remercie tous ceux qui ont participé au rassemblement le lundi 3 juillet à 12 h, avec les élu.e.s de la municipalité devant leur mairie. Ce fut un moment de recueillement pour dire stop à la violence et croire aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité portées par la République.

Après 32 années d'activité sur la commune, l'heure de la retraite a sonné pour Monsieur NICOLAS, et dans une période difficile il a trouvé un repreneur pour son restaurant le Bœuf Fermier, Monsieur SANCHEZ, qui devrait ouvrir début août 2023. C'est une chance pour notre village. C'était toujours un grand plaisir de croiser Monsieur NICOLAS qui, lorsque je lui demandais comment il allait, répondait invariablement « ça va très très bien ». Aussi je lui souhaite à mon tour une très très très bonne retraite ainsi que la

bienvenue à son successeur.

A la rentrée 2023-2024, comme nous le redoutions depuis quelques années en raison de la baisse des effectifs scolaires, il n'y aura plus que trois classes à l'école St-Aquilin. Cependant nous mettons tout en œuvre pour garder toute l'attractivité de notre école, en maintenant deux postes d'ATSEM, en ne répercutant pas les coûts réels des services périscolaires sur les familles, et en proposant dès la rentrée une aide aux devoirs.

Depuis 5 années nous sommes engagés dans le dispositif « argent de poche », qui permet à des jeunes de 14 à 17 ans de gagner leur première rémunération (15 € pour une matinée de 3 heures). Ils effectuent quelques travaux d'embellissement et d'entretien de la commune, ils sont encadrés par les agents techniques. Cela leur permet de découvrir le monde du travail en les sensibilisant au respect du matériel et de mieux connaître les infrastructures de la commune. Il y a encore quelques places de libres pour le chantier qui se déroulera la deuxième semaine d'août.

Malgré des difficultés inerrantes à la rénovation, les travaux de l'Espace du Rôle avancent bien et nous espérons avoir la réception du chantier fin octobre 2023. Par la suite des travaux d'aménagement extérieurs seront lancés début 2024. J'en profite pour remercier Daniel LEROY et la commission travaux qui assurent le suivi du chantier tous les mercredis.

Bravo à Michel LEMAITRE et Pascal FAVRIE, de l'association du Verger du Pré sur l'eau, pour la confection de la caisse à savon, ils participent au comice de Parcé-sur-Sarthe, et à la course de caisses à savon de Juigné-sur-Sarthe, qui auront respectivement lieu le 5 août et le 3 septembre 2023. Je vous invite à venir nombreux les soutenir.



Je vous souhaite avec mon Conseil municipal de bonnes vacances!

Mairie: Place Madame Cécile-Bruyère - 72300 Solesmes - Tél: 02.43.95.45.11. Site internet: www.solesmes72.fr - E.Mail: mairie@solesmes72.fr

#### Lutte contre les nuisances sonores : aboiements de chiens

En tant que propriétaire, vous êtes responsable du comportement de votre animal. Si la nuisance sonore est constatée, le propriétaire du chien peut, selon la gravité du trouble, se voir infliger plusieurs types de sanctions :

• une amende d'un montant pouvant atteindre 450 euros (article R1337-7 et R. 1337-6 du Code de la santé publique).

- en cas d'aboiement excessif nocturne pouvant être assimilé à du tapage nocturne, constaté par la police, l'article R623-2 du Code pénal prévoit une amende de 68 euros.
- une confiscation de son animal avec placement en chenil (article R1337-8 du Code de la santé publique).

### Lutte contre la prolifération des rats

Face à une recrudescence de rats, quelques recommandations afin d'endiguer leur prolifération :

- ne pas mettre des graines, du pain ou de la graisse pour les oiseaux au sol, mais les suspendre à une branche dans des récipients ;
- pour les propriétaires de poules, ne pas mettre des déchets végétaux, du pain ou des graines directement au sol et toujours en petites quantités afin que tout soit mangé au plus vite :
- pour les propriétaires de composteurs, les maintenir fermés pour les protéger des intrusions de nuisibles ;

- Ne pas laisser de poubelle ou tout autre déchet s'amonceler dans un coin de votre terrain et surveiller le passage d'animaux sauvages (déjections).

Vous pouvez mettre des pièges à rats sur les lieux de passages, sous une palette ou un tas de bois (permettant le passage des rats), afin de protéger les autres animaux tels que les oiseaux, les chats ou tout autre animal sauvage ou domestique, <u>surtout ne pas mettre de produit raticide à l'air libre ou en libre accès</u>. Vous pouvez vous fournir dans un magasin spécialisé ou dans une entreprise certifiée.

## Grippe aviaire (IAHP)

La Zone de Contrôle Temporaire – Faune sauvage (ZCT-FS) est maintenue en Sarthe pour surveillance et biosécurité renforcées.

Les bassecours doivent se déclarer auprès de leur mairie par l'intermédiaire du document CERFA n°15472.

## Bureau d'information touristique à Solesmes

Ouvert du mardi au dimanche en juillet, août et septembre de 10h à 13h00 et de 14h00 à 18h00. Location de vélos possible.

Mail: info@valleedelasarthe.fr Tel: 02 43 95 00 60

Site internet: vallee-de-la-sarthe.com

## Ciné vacances : place de cinéma à 2 €

La commune participe à l'opération « ciné vacances » avec le cinéma Confluences du samedi 8 juillet au dimanche 3 septembre 2023 en offrant une place de cinéma à 2 € à tous

les jeunes solesmiens de moins de 18 ans et tous les enfants de l'école St-Aquilin. Les tickets sont à retirer à l'agence postale de Solesmes.

#### La remise des prix du fleurissement et l'accueil des nouveaux solesmiens

Faisant suite au passage du jury du fleurissement le 27 juin une remise des prix sera organisée le mercredi 18 octobre 2023 à 20 h 00 à la salle des fêtes. A cette occasion, nous

inviterons également les nouveaux solesmiens installés sur notre commune depuis octobre 2022, merci de renvoyer le coupon à la fin de cette lettre.

#### **Prochains rendez-vous**

Concours de belote organisé par le comité des fêtes	
(CDF): les 22, 23, 24 septembre	S

Forum des associations : 16 septembre Bal des retraités : 21 septembre

depuis le .....

**Bourse aux vêtements :** 7 et 8 octobre **Diaporama du Club Photo :** 13, 14 et 15 octobre

Solesmes Loisirs Culture fêtera ses 40 ans : le 20 octobre à l'occasion de son assemblée générale

Fête du cidre et du verger : 22 octobre Soirée JS Solesmes : 4 novembre

**Repas des aînés :** 11 novembre à 12 h 30 **Concours de tarot :** 18 novembre

**Représentations du Théâtre de Solesmes :** 24, 25 et 26 novembre et 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre

Marché de Noël organisé par le CDF : 2 décembre

Cérémonie des vœux du Maire : 5 janvier 2024 à 18 h 30

×	Accueil des nouveaux solesmiens le 18 octobre 2023
,	ladame, Monsieurà Solesmes (adresse):